

VILLAGES RÉCRÉ RÈGLEMENT INTERIEUR Année 2012/2013

Toussaint, Hiver et Printemps

La structure applique la réglementation générale émise par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'accueil des enfants.

Celle-ci est notamment gérée dans les respects des principes de laïcité, de neutralité politique, religieuse et raciale, dans la tolérance et le respect d'autrui.

Le présent règlement précise des points spécifiques à VILLAGES RÉCRÉ.

La signature du dossier d'inscription implique l'acceptation expresse des articles du présent règlement:

I. L'accueil de loisirs

• Le fonctionnement

L'accueil de loisirs sera ouvert aux vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps :

Du lundi 29 octobre au vendredi 9 novembre 2012 (fermé le 1^{er} et 2 nov)

Du lundi 18 février au vendredi 1er mars 2013

Du lundi 15 avril au vendredi 26 avril 2013

Il est accessible à tous les enfants propres, scolarisés et âgés de 3 à 12 ans.

• Les horaires

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 17h45.

Les enfants sont accueillis le matin impérativement entre 7h45 et 9h.

Les départs s'échelonnent le soir de 17h à 17h45.

Pour le bon fonctionnement de la structure, les parents sont priés de respecter les horaires d'ouverture du centre de loisirs.

Passé 18 heures, le temps de garde des enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, sera facturé aux intéressés au taux de rémunération du personnel.

Si une telle situation venait à se répéter, l'enfant pourrait ne plus être admis au centre de loisirs.

En fin de journée, les enfants seront remis à leurs parents ou toute personne dûment autorisées par eux (décharge écrite des parents déposée au moment de l'inscription).

Il n'est pas permis à l'enfant de quitter seul le centre, sauf autorisation écrite et signée des parents responsables de l'enfant.

• Les locaux

Lieu : Servaville-Salmonville

Le centre de loisirs utilisera essentiellement la salle de la garderie, grande salle des sports, réfectoire, blocs sanitaires, salle annexe et un préfabriqué juxtaposé à la salle. Pour les enfants de 3 /6ans les locaux de l'école maternelle sont à leur disposition (dortoir, sanitaires, salle sportive).

Le nettoyage du centre, du réfectoire et du dortoir est effectué quotidiennement par le personnel du centre employé à cet effet.

Sont également utilisés : le court de tennis, le terrain de foot goudronné, et un petit coin d'herbe, situés à proximité.

• L'encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée essentiellement de personnel qualifié.

• Les activités :

Les activités seront organisées selon la journée type suivant :

7h45/9h → début des activités et accueil des enfants
9h /12h → activités par groupe d'âges
12h : repas
14h/16h45 → activités par groupe d'âges
16h45 → goûter
17h/17h45 → activités et départ échelonné des enfants
17h45 → fermeture du centre

Les activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, mathématiques, sensoriels, contes, chants, cinéma, visites... constituent l'essentiel de l'animation du groupe des 3/6 ans.

En ce qui concerne les + de 6 ans, des activités plus sportives peuvent être mises en place et parallèlement arts plastiques, théâtre, musique, cinéma, inter centre, visites diverses ... complètent les différents programmes d'activités.

Afin de profiter pleinement des différentes sorties et activités et pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires éventuels de départ du bus)
- avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement
- respecter les différentes recommandations

Pour les sorties extérieures, le transport des enfants est assuré par une compagnie de bus privée. Si désaccord des familles, en avertir impérativement le responsable du centre.

Les plannings des activités et des sorties sont affichés dans le hall d'entrée, le premier jour de la semaine de fonctionnement du centre.

Toutefois, le Directeur du Centre se réserve le droit d'annuler toute sortie en cas d'intempéries ou de problème imprévu. Nous comptons sur votre compréhension.

• L'alimentation

Tous les repas, pique-nique et goûters de l'après-midi sont prévus par le Centre.

Les repas du midi, assurés par la société « LA CUISINE EVOLUTIVE », sont pris à la cantine de la salle polyvalente. Des piques niques sont prévus pour les sorties.

Pour les enfants ayant des allergies alimentaires et bénéficiant d'un protocole de restauration individualisé, les parents doivent prendre contact auprès de la direction du centre, dès l'inscription de leur enfant. Il pourra leur être demandé de fournir le repas et goûter de leur enfant pour éviter tout risque.

• Les vêtements

Tous les jours

Pour que le séjour de l'enfant se passe dans les meilleures conditions possibles, quel que soit le temps, les parents sont priés de mettre à la disposition du Centre :

Un vêtement imperméable, un sweat ou un pull over, des vêtements de rechange, un jogging, des chaussures confortables et une paire de chaussons.

D'une manière générale, il est fortement recommandé d'habiller les enfants avec des vêtements peu fragiles dans lesquels ils se sentent bien et qui ne craignent pas les salissures éventuelles cours d'activités.

Les enfants ne doivent pas être en possession d'objets de valeur (bijoux, baladeurs etc ...) ni d'argent. Le centre ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de perte, détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par un enfant.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit. De la même façon, les portables et jeux électroniques sont interdits.

Pour éviter tout litige, tous les vêtements et accessoires devront être marqués aux nom et prénom de l'enfant.

Les parents sont invités à vérifier régulièrement, dans les locaux du centre, les vêtements oubliés ou égarés qui appartiendraient à leurs enfants.

- **La sécurité/hygiène/santé**

Les parents sont priés de signaler à la direction du centre les problèmes de santé (antécédents et/ou actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (fiche médicale de liaison).

Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins !

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalée par les parents. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

Les médicaments d'un traitement médical en cours peuvent être administrés aux enfants par la direction du centre, à la demande des parents, exclusivement sur présentation d'une ordonnance.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement de poux non effectué par exemple).

- **La discipline**

Lorsque l'enfant est au centre, il est sous la responsabilité des animateurs.

Il devra respecter les consignes que ceux-ci pourront lui donner.

Il doit s'astreindre à avoir une bonne conduite.

Tout enfant qui ne respectera pas la discipline du centre, ou qui aura des attitudes répréhensibles par rapport au personnel d'encadrement, aux autres enfants, ou tout autre personne, pourra faire l'objet d'une sanction.

Afin d'assurer une action pédagogique pertinente auprès des enfants, la direction organisera en conséquence une réunion qui aura pour objet de favoriser la communication entre l'équipe pédagogique, les parents et l'enfant concerné.

A l'issue de cette réunion, le responsable présent de la commission Villages Recré ainsi que le Directeur du Centre décideront de la sanction qui sera appliquée.

Suivant la gravité des faits, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant pourra être prononcée à la charge des parents.

- **Le Projet pédagogique**

Le projet pédagogique est disponible auprès du Directeur du centre pour les parents qui souhaiteraient prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'encadrement.

II. Les conditions de participation

- **Préambule**

Le centre de loisirs peut accueillir au maximum 50 personnes.

Les inscriptions ne sont possibles qu'à la semaine (sauf exception) pour assurer une bonne gestion et favoriser l'implication de tous dans les thèmes proposés.

Afin de permettre le recrutement d'une équipe d'encadrement correspondant au nombre d'enfants présents, tout enfant devra avoir été inscrit préalablement.

L'inscription sera définitive au moment du dépôt du dossier complet en mairie.

Les places étant limitées, toute inscription enregistrée postérieurement à la date limite de dépôt des dossiers, sera prise en compte uniquement dans la limite de la capacité d'accueil.

• Les inscriptions

Les dossiers peuvent être retirés en Mairie de Préaux, La Vieux Rue, ou Servaville Salmonville et devront impérativement être déposés complets en Mairie de Préaux au plus tôt.

Durant les périodes de fonctionnement, les dossiers doivent être déposés directement sur les lieux du centre (salle garderie de Servaville-Salmonville).

Documents à annexer impérativement avec le dossier d'inscription, pour que l'inscription soit prise en compte :

- Une attestation d'assurance pour l'année 2012/2013
- La totalité du règlement du séjour de l'enfant
- Fournir un certificat médical daté de moins de 1 an indiquant, l'aptitude à la pratique des activités physiques, la vie en collectivité, les allergies éventuelles...) et toute information médicale importante.

Il ne sera pas effectué de remboursement, sauf cas de force majeure.

• Les tarifs

Le règlement doit être joint lors de l'inscription en Mairie. Le non paiement du règlement exigible entraînera l'exclusion de l'enfant du centre. Toutefois, un délai pourra être accordé au responsable de l'enfant pour qu'il puisse régulariser rapidement sa situation. Passé ce délai, l'enfant ne pourra être à nouveau accepté, qu'après épuration complète de la dette antérieure.

Une facture sera fournie en fin de séjour à chaque famille.

Les parents qui souhaiteraient obtenir une attestation de présence, devront la demander pendant le séjour de l'enfant au centre.

Il est rappelé aux parents que le nombre d'enfants inscrits permet de déterminer le nombre d'animateurs(trices). Aussi, toute absence soulève des problèmes de gestion du centre de loisirs.

En cas d'absence de l'enfant, pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée ni reportée sur d'autres périodes de vacances scolaires.

En cas d'absence pour maladie, il pourra être procédé à un remboursement partiel, qui ne pourra prendre effet au plus tôt qu'à partir de la 2ème journée d'absence.(sous réserve de présentation d'un certificat médical)

• L'assurance

Le Centre est assuré en responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Cela ne vient pas en remplacement de l'assurance familiale de chaque enfant.

III. Divers

Les enfants pourront être filmés ou pris en photos dans le cadre des activités organisées par la structure.

Les parents acceptent expressément que les images prises à l'occasion de ces activités, puissent être utilisées au cours d'animations et éventuellement dans les supports d'information (sans but lucratif) de l'accueil de Loisirs, de la mairie, de la Communauté des Communes du Plateau de MARTAINVILLE, destinés à faire connaître les activités du Centre de Loisirs.

Pendant les périodes de petites vacances, et pour toute information concernant votre enfant, vous pourrez contacter la directrice du centre au 06.43.50.59.08 ou la structure organisatrice mairie de Préaux au 02.35.59.02.63

Mail : preaux.servicejeunesse@orange.fr et Site : <http://www.preaux76.fr/>